

REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 juillet, le Conseil Syndical du Syndicat du Bassin Versant du Brivet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à PONTCHATEAU, sous la présidence de Monsieur Eric PROVOST, président.
Convocation transmise le 25 juin 2024.

Collectivité	Délégués titulaires			Délégués suppléants		
	NOM Prénom	Prés.	Exc.	NOM Prénom	Prés.	Exc.
CAP ATLANTIQUE	DAVID Joseph		X	BERCEGEAY Robin		X
	Yannick DANIEL		X	GARAND Annabelle		X
	COUE Roger	X		<i>Non désigné</i>		
	MABIT Pascal		X	<i>Non désigné</i>		
	Gwenaëlle MORVAN		X	<i>Non désigné</i>		
CC ESTUAIRE ET SILLON	GUILLE Daniel		X	MALLE Isabelle		X
	CORBEL Patrick	X		PRODEAU Pascal	X	
	GUYON Roger		X	CERCLE Yannick		X
	LECOMTE Daniel	X		BOUCHEREL Dominique		X
	COUTELLER Hélène		X	SYLVESTRE Jean-Michel		X
	MENAGER Stéphane		X	CAILLON Xavier		X
CC PAYS DE PONTCHATEAU ST-GILDAS-DES-BOIS	GUIHENEUF Alain	X		VAILLANT Marie-Claire		X
	CHÂTEAU Daniel	X		RENOULT Antoine		X
	MOISAN David		X	DAUSQUE Fabrice		X
	BOURDIN Jacques		X	LEGENTILHOMME Hugues		X
	PATE-PONDAVEN Véronique		X	FRUNEAU Judicaël		X
	DEMARTY Olivier	X		LEMESTRE Laurette	X	
	LE CHEVILLER Didier		X	LADURELLE Franck		X

	MEREL Stéphane		X	RENAUT Eliane		X
	FAUCHER Lydia		X	LE MAGUERESSE Sophie		X
CC REGION DE BLAIN	Jacques POUGET		X	Emmanuel VAN BRACKEL		X
CARENE	PROVOST Éric	X		Christophe COTTA		X
	BARBIN Michel	X		HAUMONT Dominique		X
	ALLANIC Jean-Paul		X	CAUCHY Stéphane		X
	ROULAND Denis	X		Claude AUFORT		X
	CHENEAU François		X	Cédric DUVAL	X	
	Thierry NOGUET	X		Bruno CHARTIER		X
	COCHY Jacques	X		MAHE Alain	X	
	MOURGUES Dominique	X		LE COADOU Laurence	X	
	PAPIN Dominique	X		Philippe FREOUR		X
	GUIHARD Christian	X		Joël LEGOFF		X
	GEFFROY Alain		X	Jean-Pierre LECROM	X	

MEMBRE ASSOCIE	Représentant titulaire			Représentant suppléant		
	NOM Prénom	Prés.	Exc.	NOM Prénom	Prés.	Exc.
CSGBM	PLOUVIER Bertrand		X			

TOTAL PRESENTS (titulaires + suppléants + associés) = 20

TOTAL VOTANTS (titulaires ou suppléants) = 19

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier DEMARTY

DÉLIBÉRATION N°2024-21

OBJET : Candidature du Parc naturel régional de Brière (PnrB) au projet de réserve de Biosphère de l'Unesco

La désignation réserve de biosphère de l'Unesco vise à reconnaître au niveau international les territoires engagés dans la mise en œuvre des objectifs du développement durable 2030 de l'ONU. La mise en œuvre de ces objectifs se traduit par une politique de gestion construite par le territoire pour 10 ans.

Le projet coconstruit durant l'année 2023 vise à promouvoir les initiatives des collectivités et leurs partenaires dans la préservation des patrimoines naturels et culturels, des savoir-faire et des activités économiques liées à l'eau.

L'eau est un marqueur fort d'identité pour le territoire et le trait d'union entre les bassins versant et les espaces terrestres, estuariens, littoraux et maritimes. Il existe ainsi une interdépendance entre les territoires et les politiques publiques, les usages et les activités (qui dépassent les limites administratives).

Pour le PnrB, le projet de réserve de biosphère, à travers un outil souple, vise à inviter les communes et les territoires proches à dialoguer et créer des collaborations, dans la continuité des premières initiatives (projet alimentaire de territoire, pacte sur les espèces exotiques envahissantes, guide sur l'offre pédagogique territoriale...). Ce dispositif n'ajoute pas de contraintes financières ou réglementaires (ni en matière d'urbanisme ou d'environnement) aux communes.

C'est une opportunité à travers des espaces de dialogues de faciliter l'interconnaissance entre les acteurs, la promotion des initiatives, leur transfert ou leur essaimage d'un territoire à l'autre, dans une logique d'amélioration de la qualité des services publics afin de garantir la préservation du cadre de vie des habitants dans un contexte de changement climatique.

Le dispositif réserve de biosphère peut offrir une plus grande visibilité aux porteurs de projet pour la recherche de financement, la mise en place de collaboration internationale ou l'accueil de la recherche scientifique.

Le dossier porté par le PnrB fait ainsi apparaître des actions déjà mise en place sur le territoire et en l'occurrence sous maîtrise d'ouvrage du SBVB :

AXE 1

- Assurer le suivi de la qualité de l'eau
- Restauration des cours d'eau dans le cadre du CT EAU
- Gestion de la lutte contre les EEE
- Étudier les impacts du changement climatique sur le secteur de Lavau Pierre Rouge et des îles de Loire
- Étudier sur la le fonctionnement du le fonctionnement hydrogéologique des marais de Brière et du bassin versant (sous réserve)

AXE 2

- Accompagner des agriculteurs volontaires pour planter de nouveaux linéaires de haies et sensibiliser sur les enjeux de la haie et sa préservation
- Accompagnement des évolutions de pratiques et des systèmes agricoles (via des diagnostics sociologiques et techniques),
- Améliorer les connaissances sur les surfaces drainées

AXE 3

- Information et la sensibilisation des publics sur la reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques ; Il fait aussi apparaître les actions en partenariat avec le SBVB :

AXE 1

- Inventaires des zones humides et éléments structurants du paysage, EPCIs
- Observatoire du territoire et des zones humides, SBVB / PNR / SYLOA / ADDRN
- Expérimentation de la gestion des eaux pluviales à la parcelles (Prinquiau)
- Restauration des prairies en continuités latérales des cours d'eau (PNR de Brière)

AXE 3

- Programme d'archéologie préventive en parallèle des travaux hydrauliques (Département)
- La sensibilisation des scolaires sur la thématique de l'eau via les animations et projet fédérateur (PNR)
- Conception un guide pédagogique pour les scolaires sur la thématique de l'eau (PNR)
- Organisation du Festival de l'eau (Athénor)

Monsieur le Président souhaite ne pas prendre part au vote de ce point considérant sa position de Président du Parc naturel régional de Brière (PnrB).

Il propose à un délégué du SBVB, n'étant pas membre du conseil syndical du PnrB, de prendre la présidence le temps de cette délibération. Monsieur Patrick CORBEL se porte volontaire.

Après discussion, l'assemblée décide, à l'unanimité :

- **D'approuver le projet de réserve de biosphère en tant que membre statutaire du PnrB et porteur d'actions pouvant s'inscrire dans cette démarche.**

Ainsi fait et délibéré les susdits jours, mois et an avec :

19 voies pour

0 voies contre

0 abstention

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

**Le Président,
Éric PROVOST**

